

DÉCORATIONS ET MÉDAILLES

DECORATION-INSIGNE DE L'ARMÉE HALLER CITATION A L'ORDRE DE L'ARMÉE HALLER

Le 4 juin 1917, un décret décidait de la formation d'une Armée polonaise en France où furent groupés les Polonais qui servaient déjà sur le front français, ceux qui provenaient des troupes russes combattant en France, les Polonais évadés des armées allemandes et autrichiennes ou retirés des camps de prisonniers de chaque nation alliée, de Finlande et des diverses autres régions. Son organisation fut confiée à une Mission militaire franco-polonaise, ayant à sa tête le général Archinard, et son siège rue de Chanaleilles à Paris 7ème, et l'effectif de cette armée fut d'environ 50.000 hommes.

Cette armée fut organisée et instruite dans les camps de Sillé-le-Guillaume (Sarthe), Laval (Sarthe), Épinal (Vosges) et Avallon (Yonne). Encadrée par des cadres français doublés de cadres polonais, elle était équipée avec du matériel et des uniformes français. Cet uniforme comportait un insigne sur les épaules constitué par l'aigle polonais brodé d'or dans un médaillon sur un fond amarante, une coiffure spéciale pour les officiers polonais (casquette ayant la coiffe de la czapka), un aigle national estampé en relief sur le casque (Descriptions des 30.9.1917, 25.8.1919 et 13.5.1919 - B.O.G. p. 2909, 2723 et 1542 - Le Passepoil, Armée polonaise, planches 4, 5, 6).

Il fut en outre décidé d'envoyer en Pologne, après l'armistice, pour former le noyau de l'Armée polonaise future et reprendre les frontières polonaises encore à déterminer, une Armée comprenant deux divisions placées en octobre 1918 sous les ordres du colonel Joseph HALLER, promu général, et une division d'instruction qui devait, en principe, organiser et instruire une division tous les six mois.

Le général HALLER provenait de l'armée autrichienne. Récemment débarqué en France, il arrivait de Mourmansk après une extraordinaire odyssée de la Bessarabie au nord de la Russie. Il fut nommé par le Comité National Polonais commandant en chef des armées dont le chef d'état-major était français. Le 6 octobre il prêta serment devant les troupes et devant le comte Zamoyski remplaçant Mr. Dinowski, président du Comité, le général Archinard, chef de la Mission franco-polonaise, et le général de Castelnau. Le général Haller remercia le général Gérard qui devait conduire une partie de ses troupes à la bataille, le général Capdepon qui les avait instruites, le général Modelon qui commandait une des meilleures unités et Mr. Tirman adjoint au général Archinard.

Après quatre ans d'attente, de préparatifs toujours interrompus par de nouveaux obstacles diplomatiques, les deux divisions commandées par les généraux Gérard et Modelon aux ordres du général Olry commandant le corps d'armée polonais partirent en mars 1919. L'état-major français de l'Armée Haller et le général Haller, partis de Paris le 16 avril 1919, arrivèrent à Varsovie le 21 avril ; avec le général Haller étaient partis de la gare de La Villette le général Vuillemin son adjoint, le général Mourreau de l'Artillerie, le général Charrion du Génie, le commandant Giraud son commandant de Q.G., de nombreux colonels et commandants... 10 trains de troupe avaient précédé le train du général et 350 devaient suivre. C'était l'exécution des derniers accords de Spa.

L'organisation de l'Armée Haller distribua aux officiers qui partaient en Pologne un insigne métallique émaillée, du même ordre que nos insignes actuels de régiments, constitué par l'aigle polonais dans un losange ; ces insignes étaient numérotés et ne portaient aucune inscription ; ils se plaçaient à droite sur la poitrine. Cet insigne constitua par la suite la décoration-insigne de l'Armée Haller, suspendue à un ruban.

Il y avait alors des troupes polonaises sur tous les fronts, sur le front italien, avec les armées blanches à Mourmansk, en Sibérie une division provenant du 2ème corps formé en Russie ; les volontaires envoyèrent des délégations sur le Don et au Caucase au général Alexeiev puis au général Denikine ; à Odessa se trouvaient des éléments polonais sous les ordres du général d'Anselme qui se retirèrent sur le Dniestr.

En Pologne avaient été créées sur place, après l'armistice, différentes organisations militaires :

- une armée en Posnanie, équipée à la manière allemande, coiffure polonaise,
- une armée dans la région de Varsovie, équipée à la manière russo-autrichienne.

Le matériel, en très faible quantité et souvent en mauvais état, était constitué par les prises sur l'ennemi.

Les 6 divisions de l'Armée Haller furent envoyées sur le front de Lwow pour conquérir les frontières de la Pologne, sur un secteur de 300 km. Cette armée engloba les quelques troupes dispersées qui agissaient sur place sans grande liaison dans cette région. Elle avait à combattre les bolcheviks et les ukrainiens. La ville de Lwow fut délivrée en mai 1919 et la ligne conquise fut portée plus à l'est que ne l'avaient prévu les alliés.

Parallèlement, à Varsovie - comme dans tous les pays où l'influence française pouvait s'exercer - à partir de mai 1919, fonctionna une Mission militaire indépendante de l'Armée Haller, sous les ordres du général Henrys, avec le général Billotte comme chef d'état-major ; son but principal était d'introduire en Pologne les méthodes et le matériel français.

A la dissolution de l'Armée Haller, incorporée fin 1919 dans l'Armée nationale, les officiers français, les cadres et les spécialistes rejoignirent la Mission militaire française et servirent à l'instruction des cadres polonais.

En juillet 1920, les bolcheviks attaquèrent la Pologne dans le but d'établir une frontière plus favorable à la Russie et les armées polonaises, encore mal aguerries, battirent en retraite en découvrant Varsovie. Le général Weygand fut alors envoyé en Pologne pour organiser la défense. Sous la pression du général Pilsudski les armées bolcheviques durent se retirer. La Pologne était dès lors libérée et reconstituée comme état souverain.

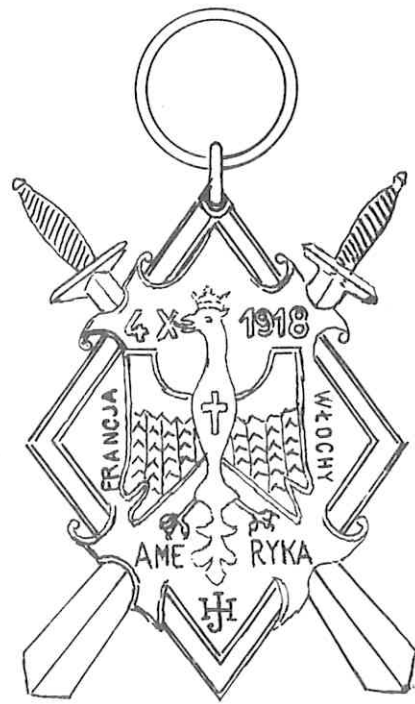
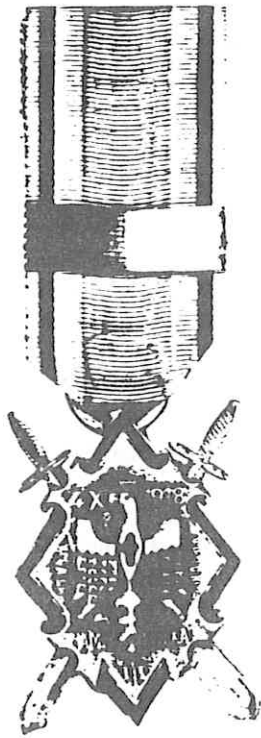
Pendant les combats qui fixèrent en 1919, au S.E., les frontières de la Pologne sur le front tenu par l'Armée Haller, des Carpathes (région de Sanck) jusqu'au S-E de Kowel, soit sur plus de 300 km., il fut nécessaire de récompenser un certain nombre de faits d'armes. C'est pourquoi, le 1er juillet 1919, parut une liste de citations à l'ordre de l'Armée Haller (ordre n° 42). Comme il n'y avait en Pologne reconstituée aucune décoration de guerre, le général Haller décida de créer une marque extérieure pour matérialiser ces citations.

Il fut donc créé un ruban mi-partie amarante et blanc, de 25 mm. de largeur qui se portait passé entre la deuxième et la troisième boutonnière de la capote ou de la vareuse, à la manière germanique ; la deuxième citation ainsi que chacune des suivantes donnaient le droit de porter sur le ruban une palme en bronze du modèle de celle prévue pour la Croix de guerre française. Le port de cet insigne était sanctionné par une carte de « légitimation » délivrée par le 1er Bureau de l'Armée Haller. Les ordres n° 42 et 55 des 1er juillet et 31 décembre 1919 comportaient chacun une trentaine de militaires français qui furent cités.

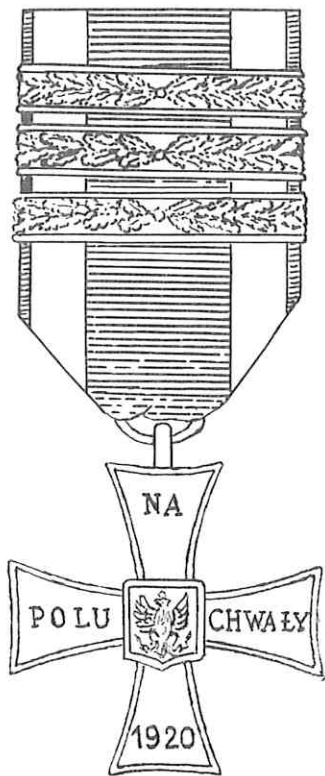
Lorsque fut créée la Croix des Vaillants (Krzyza Walecznych), les militaires qui avaient obtenu une citation reçurent cette croix dont le numéro correspondait à celui de la carte de « légitimation ». Cette croix, fondée par décision du Conseil de la Défense Nationale polonais du 11 août 1920 (J.O. polonais n° 87), était destinée à récompenser les actes de vaillance et de courage pendant les combats et pouvait être décernée quatre fois et, chaque fois, une barre en bronze ornée de feuilles de chêne était ajoutée sur le ruban. L'ordre du généralissime concernant l'attribution de cette distinction a été publié au Journal des Ordres Militaires n° 35 du 28 septembre 1920 et les instructions qui y font suite au J.O. polonais n° 119.

Par ailleurs, en dehors de l'attribution de la Croix des Vaillants, la Croix de Guerre des T.O.E. fut accordée en décembre 1921 aux titulaires français des citations décernées par les ordres n° 42 et 55 de l'Armée Polonaise organisée en France, en application de l'IM du 12 décembre 1921 (Chap. II par.c.).

En outre, tous les militaires français ayant appartenu ou prêté leur concours à l'Armée Polonaise entre le 1er novembre 1918 et le 1er mars 1921 reçurent la Médaille Commémorative des Campagnes de l'Armée Polonaise 1918-1921, instituée par le Gouvernement polonais à l'occasion du 10ème anniversaire de l'Indépendance de la Pologne et dont le Gouvernement français autorisa le port par décret du 3 avril 1930.



Décoration-Insigne



Croix des Vaillants



Type sans AMERIKA



Citation

Bien que remplacé cumulativement par la Croix des Vaillants et la Croix de guerre des T.O.E., le ruban de la citation à l'Armée Haller continua à être porté par les militaires français qui avaient été cités. Sous forme de barrette, il fut placé au-dessus du ruban de la Croix de Guerre des T.O.E., ou en signe particulier d'appartenance à la grande unité sur le ruban de la décoration-insigne de l'Armée Haller.

Cette décoration-insigne est l'insigne de l'Armée suspendu à un ruban. Elle est uniface, en argent et en forme de losange bordé d'émail rouge ; au centre, l'aigle de Pologne en relief, couronné, avec en cœur une croix latine. Les inscriptions suivantes figurent en relief : en haut de l'aigle « 4 X 1918 », à gauche « FRANCJA », à droite « WLOCHY », en-dessous de la queue de l'aigle les initiales « JH » entrelacées. Le losange de 30 mm. de large et 40 mm. de haut est posé sur deux glaives à garde dorée. L'anneau bélière est relié à l'insigne par un petit anneau qui passe par un trou percé à sa partie supérieure ou fixé au revers.

Il existe un deuxième modèle sensiblement identique mais l'aigle est émaillé de blanc sur fond doré ; au-dessous de l'aigle se trouve le mot « AMERYKA » ; ses dimensions sont de 30 mm. de large et 42 mm. de haut.

Le ruban de 32 mm. de largeur est bleu de ciel bordé de chaque côté d'une bande blanche et d'une bande crammoisie, chacune de 1,5 mm. On rencontre des rubans de 26 mm. de large avec des bandes blanches de 4 mm. et des bandes rouges de 2 mm. et liseré blanc.

Commissaire-Général (C.R.) R. STIOT

